

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'INSTITUT TERRITORIAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
Légal	En Exercice	Présents	Procuration(s)	Absent(s)
9	9	7	2	0

**L**'an deux mille vingt-trois, le 28 Juin à 9h00, le Conseil d'Administration de l'Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques de SAINT-MARTIN (ITSEE), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle de Conseil de la SEMSAMAR, sous la présidence de M. Alain RICHARDSON en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Le Président certifie que cette délibération a été :

1/ affichée à la porte de la cité administrative de la Collectivité

2/ publiée sur le site internet de l'institut ou de la Collectivité

3/ reçue à la Préfecture de Saint-Martin le :

**Etaient présents :** Alain RICHARDSON, Bernadette DAVIS, Arnel DANIEL, Marc-Gérald MENARD, Audrey GIL, Steven COCKS, Jules CHARVILLE.

**Etaient absents :**

**Etaient représentés :** Ida ZIN-KA-IEU, Taï GHZALALE

**DELIBERATION N° :**  
CAIT 03-12-2023

**Déportés :**

Le Président du conseil  
d'administration

**Objet :** Proposition au Préfet de nomination du comptable public de l'Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques de Saint-Martin.



M. Alain RICHARDSON

Préfecture de Saint-Barthélemy  
et de Saint-Martin

Le: 29 JUIN 2023

N° : .....

**Objet : Proposition au Préfet de nomination du comptable public de l'Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques de Saint-Martin**

- ✓ Vu l'article LO 6314-6 et notamment son 6° rendant la Collectivité compétente en matière de *Création et organisation des services et des établissements publics de la collectivité* ;
- ✓ Vu les articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R. 2221-26 et R. 2221-53 à R. 2221-62 du Code général des collectivités territoriales applicables à l'Institut de par ses statuts ;
- ✓ Vu la délibération n° CT 09-01-2023 du Conseil territorial du 21 Mars 2023 portant création d'Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques de Saint-Martin et adoption de ses statuts ;
- ✓ Vu les statuts de l'Institut Territorial de la Statistique et des études économiques de Saint-Martin.

Entendu le rapport du Président ;

Considérant que s'il appartient au Préfet de nommer le comptable public de l'établissement, nulle disposition n'empêche l'établissement d'être force de proposition ;

Considérant que le volume de flux comptables et financiers attendus ne justifie pas la création d'une agence comptable ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration**

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** De proposer au Préfet de nommer comme comptable public de l'Institut Statistique de la Collectivité de Saint-Martin, Monsieur Jean-Emmanuel HILS, Inspecteur des Finances Publiques.

**Article 2 :** De soumettre pour avis cette proposition à Monsieur le directeur des finances publiques de Saint-Martin

- Nombre d'électeurs : 9
- Nombre de votants : 9
- Nombre de suffrages pour : 9
- Nombre de suffrages contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Article 3 :** Le Président du Conseil d'administration et le directeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Registre des délibérations de l'Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques (ITSEE).

Faite et délibérée le 28 Juin 2023.

La présente délibération pourra faire l'objet de recours devant le tribunal Administratif de Saint-Martin dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Les élections peuvent être arguées de nullité par tout électeur de la Collectivité, par les candidats, par les membres du conseil d'administration et par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif.

**Le Président du conseil d'administration**



**M. Alain RICHARDSON**